

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
MAIRIE EYDOCHE
38690**

**Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 9 juillet 2010**

(En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Le 9 juillet 2010, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2010.

Présents : Mrs Cyril MEARY DUBOIS, Philippe GLANDU, Xavier FERRAND, Christophe GLANDU, Jean-Baptiste ALLAMANNO, Jean-Luc MOREL, Patrick MOULIN,
Mme Sandra DANTHON MERCIER

Absent : Mme Le Du Nathalie, Mrs GROLLIER Bernard (donne pouvoir à M GLANDU Philippe), TEISSERE Henri.

Secrétaire de Séance : M FERRAND Xavier

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2010.

OBJET : Délibération n°33 2010 : Modification de l'ordre du jour.

Madame la 1^{ère} adjointe expose :

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération relatif :

- au tarif de cantine garderie pour l'année scolaire 2010/2011
- au choix du prestataire pour le chauffage de la classe du haut à l'école.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications de l'ordre du jour telles qu'elles sont proposées par le rapporteur.

OBJET : Délibération n°34 du 9 juillet 2010 : Convention pour assistance technique dans le domaine de l'eau

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département de l'Isère

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et ses annexes

OBJET : Délibération n°35 du 9 juillet 2010 : Tarif bibliothèque et règlement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

ADOPTE les tarifs proposés par la C.C.B.E c'est-à-dire

- enfant 1 €
- adulte 8 €
- famille 14 €

PRECISE que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2010.

Objet : Délibération n 36 du 9 juillet 2010: Appel d'offre pour voirie 2010 choix du prestataire

APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offre

DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA pour les travaux de voirie 2010 pour un montant de 15 997,50 € HT.

AUTORISE M le Maire à signer le marché de travaux correspondants.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général

AUTORISE le Maire à demander une subvention et à signer tous documents se reportant à cette opération.

OBJET : Délibération n°37 du 9 juillet 2010 : Cantine scolaire et garderie : Tarif 2010/2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de maintenir le tarif du repas à 4.30 euros et le tarif de la garderie à 1€ la ½ heure.

PRECISE que ces tarifs sont valables pour l'année scolaire 2010/2011 et s'appliquent à compter de ce jour ;

OBJET : Délibération n°38 du 9 juillet 2010 : Choix du prestataire pour chauffage de la classe du haut à l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offre

DECIDE de retenir G THERM comme prestataire pour modifier le chauffage de la classe du haut à l'école Marie Louise LAURENT pour un montant de 2 780,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

La séance est levée.

Le Maire
Bernard GROLLIER